

La justice déclare illégale la grève dans le secteur de la santé



Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3545 - Mercredi 22 avril 2015 - Prix : 10 DA

Saadani convoque une réunion des mouhafads ce jeudi

Le congrès du FLN otage de la révision constitutionnelle

Page 3



Tout en invitant les citoyens à consommer algérien

Benyounès décidé à mettre de l'ordre dans l'importation

Page 2

Libye, un Etat à reconstruire

Par Mohamed Habili

Au point où elle en est, ce qu'on appelle la crise libyenne se présente sous deux aspects dont le lien n'est guère évident alors que cela devrait aller de soi. D'une part, en effet, il y a les négociations menées sous le patronage de l'ONU, qui se tiennent alternativement à Alger et à Skhirat, au Maroc, sans que là non plus il soit très clair que ce sont les mêmes protagonistes qui se retrouvent aux deux endroits. N'était la présence de Bernardino Léon, l'émissaire onusien, pour faire le trait d'union entre les deux séries de rencontres, on croirait avoir affaire à deux processus parallèles, encore que complémentaires. Et de l'autre, il y a l'état de guerre qui règne en Libye, et la confusion dont il s'accompagne, due notamment à la pluralité des groupes impliqués. Si l'optimisme est de mise s'agissant du premier niveau, celui des pourparlers de paix, il en est tout autrement pour ce qui est du deuxième, celui des affrontements, même si ceux-ci donnent parfois le sentiment de s'être arrêtés, comme si effectivement ils avaient cédé le pas au dialogue politique. Les déclarations de l'émissaire onusien depuis le début du dialogue interlibyen ont fait montre d'un optimisme croissant. C'est ainsi qu'à l'issue du dernier round tenu à Skhirat, venant après une rencontre à Alger, qui elle-même était censée avoir beaucoup fait avancer les négociations, Bernardino Léon n'a pas craint d'annoncer un accord imminent, portant sur les questions essentielles que sont le cessez-le-feu et la formation d'un gouvernement d'unité nationale chargé d'organiser des élections et de donner une nouvelle constitution au pays. **Suite en page 3**

Le P-DG de Sonelgaz conteste la politique des tarifs de l'électricité

Bouterfa : «Impossible de continuer avec les prix actuels»



Ph: M. Zafrouk / A.



«Je demande une augmentation des tarifs car il y a des logiques à mettre en place». Il a appelé, à ce propos, les autorités à «se déterminer», en versant une subvention d'exploitation ou en augmentant les tarifs. «Il est nécessaire de libérer les prix», dit-il. «La clientèle haute tension achète son énergie à 2 dinars et 20 centimes hors taxes alors que le coût de production revient à 3 dinars», révèle Bouterfa.

Lire page 2

Le Conseil national d'évaluation revu en vertu d'un projet de loi

La recherche scientifique revoit sa copie

Page 4

Salon de l'audiovisuel et des métiers du spectacle Un hommage sera rendu au cinéaste Tahar Hannache

Page 13

Le P-DG de Sonelgaz conteste la politique des tarifs de l'électricité

Bouterfa : «Impossible de continuer avec les prix actuels»

■ «Je demande une augmentation des tarifs car il y a des logiques à mettre en place». Il a appelé, à ce propos, les autorités à «se déterminer», en versant une subvention d'exploitation ou en augmentant les tarifs. «Il est nécessaire de libérer les prix», dit-il. «La clientèle haute tension achète son énergie à 2 dinars et 20 centimes hors taxes alors que le coût de production revient à 3 dinars», révèle Bouterfa.

Par Meriem Benchaouia

A lors que le gouvernement exclut une révision des prix de l'électricité, Noureddine Bouterfa, P-DG de Sonelgaz, a demandé ouvertement, hier, une révision des tarifs, estimant que son entreprise ne peut plus supporter la situation actuelle. «Je demande une augmentation des tarifs car il y a des logiques à mettre en place». Il a appelé, à ce propos, les autorités à «se déterminer», en versant une subvention d'exploitation ou en augmentant les tarifs. «Il est nécessaire de libérer les prix», dit-il. Selon lui, cela est un «rendez-vous» au terme duquel l'Algérie sera amenée à réviser les prix de l'électricité. «Ce n'est pas possible de continuer avec les prix actuels, fortement subventionnés», a déclaré M. Bouterfa sur les ondes de la Radio nationale. Le patron de Sonelgaz a, également, évoqué le coût de la production qui selon lui est très élevé et ne correspond pas aux tarifs proposés aux consommateurs. «La clientèle haute tension achète son énergie à 2 dinars et 20 cen-



Noureddine Bouterfa, P-DG de Sonelgaz

times hors taxes alors que le coût de production revient à 3 dinars», révèle-t-il. Pour cela, M. Bouterfa a appelé à «mettre la main à la poche en matière de tarification». Sans aller dans le détail, il a admis que l'Etat peut avoir une

politique sociale en vue d'aider les ménages. Mais une augmentation peut, dans un premier temps, être imposée aux autres clients, qui représentent 20% de la consommation. «Peut-être que dans une première phase, on

peut ne pas toucher les ménages ou les toucher très légèrement. Mais les tarifs doivent être révisés pour les grands consommateurs», a-t-il expliqué en précisant que cette prérogative reste entre les mains du gouvernement.

Sonelgaz fait face à un déficit de 80 milliards de dinars (800 millions de dollars) à cause des prix, qu'elle est obligée de combler grâce à des emprunts. En plus de cet effort, l'entreprise fait face à un pic d'investissement, qui se poursuivra jusqu'en 2017. Au-delà, le niveau d'investissement reviendra «à la normale», a-t-il dit.

Taux d'intégration : La Sonelgaz a toujours favorisé l'entreprise locale

Revenant sur les plans d'investissement engagé par la Sonelgaz, l'invité de la Chaîne 3 a déclaré que «l'Algérie est aujourd'hui l'un des rares pays qui investissent dans la production d'électricité». Un plan pour donner une image sur cette tendance, il indique que son entreprise a «réalisé en 5 ans l'équivalent de ce qui a été réalisé en 50 ans». Le patron de la Sonelgaz a récusé les critiques «infondées» du privé sur le recours aux importations au détriment de l'entreprise locale. Chiffres à l'appui, il a dit que «sur la distribution, plus de 80% des équipements sont achetés localement. Les transformateurs et les câbles sont achetés en Algérie. Pour ce qui est du transport, les pylônes que nous utilisons sont fabriqués en Algérie». Le taux d'intégration le plus faible est enregistré dans le segment de production et la Sonelgaz veut l'augmenter. Par ailleurs, interrogé sur des éventuelles coupures électriques cet été, M. Bouterfa n'a pas vraiment rassuré. «Actuellement, on est dans une phase transitoire. La situation va se stabiliser d'ici à 2016 ou 2017. Je souhaite qu'il n'y ait pas de coupures cet été», a-t-il ajouté.

Le renouvelable, «ce n'est pas ma priorité»

D'autre part, M. Bouterfa s'est montré très réservé sur les énergies renouvelables, affirmant que les investissements prévus dans ce secteur ne sont pas du ressort de Sonelgaz. «Ce n'est pas ma priorité», a-t-il déclaré, affirmant qu'il se préoccupe plus des investissements nécessaires pour répondre aux besoins du marché algérien. Des investissements massifs ont été décidés dès 2012. Ils s'étalent sur cinq ans, et portent sur 20 milliards d'euros, en vue de rattraper le retard. Cela a déjà permis de franchir le pic de la demande de 12 200 mégawatts cet hiver. Mais il faut aller encore plus loin, pour disposer d'une marge de 20%, ce qui n'est pas encore le cas, a-t-il indiqué.

M. B.

Tout en invitant les citoyens à consommer algérien

Benyounès décidé à mettre de l'ordre dans l'importation



Devant des factures d'importations de plus en plus élevées, le ministre du Commerce a plaidé, hier, lors d'une rencontre avec le patronat et l'UGTA à la Safex d'Alger, pour une réduction sur tous les produits. D'après lui, l'importation de véhicules, à titre d'exemple, a atteint les 5 milliards de dollars, d'où la nécessité de se retourner vers le produit local.

Une campagne portant sur l'incitation du citoyen algérien à consommer le produit national débutera le 26 avril et s'étalera jusqu'au 3 mai prochain. Cette campagne aura pour but de donner la priorité aux produits nationaux et réduire le chiffre de produits importés. Le premier responsable du

Commerce, Amara Benyounès, a souligné hier, au terme de sa rencontre avec le patronat et l'UGTA à la Safex d'Alger, l'importance de cette campagne qui va faire connaître le produit national. Le responsable a déclaré qu'ils vont travailler durement et efficacement pour améliorer le produit national et inciter ainsi le consommateur à choisir le produit national. Il a également souligné la nécessité de réduire le chiffre des produits «inutiles» importés, disant qu'«il n'y a pas obligation d'importer le couscous et les tomates» et aussi de protéger le produit national et faire face à la compétitivité non loyale. Les licences d'importation, dont une loi sera soumise prochainement à l'Assemblée populaire nationale (APN), ne concerneront que les produits qui alourdissent fortement la facture des importations, a affirmé au cours de cette réunion le ministre du Commerce, Amara Benyounès. «La quasi-totalité (des produits importés) ne sera pas touchée par les licences d'importation, mais tous les grands postes, sans exception, seront concernés», a fait savoir le ministre lors d'une réunion consacrée à la promotion des produits nationaux. Ces licences «ne toucheront que les produits qui nous coûtent cher et extrêmement cher sur la balance commerciale», a-t-il insisté, citant l'exemple du ciment et des véhicules qui ont atteint les 5 milliards de dollars. Concernant les quantités du ciment importé, Amara Benyounès a dit : «Les quantités de ciment importées doivent être fixées à 4 tonnes et cela jusqu'à une couverture économique nationale prévue pour 2017». Sachant que l'Algérie a besoin de 22 tonnes, les produc-

teurs algériens se chargeront de produire les 18 tonnes restantes. Il a également indiqué que cette mesure concernerait les biens de consommation finaux qui coûtent le tiers de la facture des importations, tout en assurant que le principe de la «liberté du commerce» sera toujours garanti. «Nous connaissons tous la structure de nos importations : un tiers représente les biens d'équipements, un tiers les matières premières et un tiers les biens de consommation», a expliqué M. Benyounès, ajoutant que c'est sur cette troisième catégorie que le gouvernement va intervenir pour «maîtriser» les importations. «Il faut que les choses soient extrêmement claires : la liberté du commerce est garantie (...) mais nous ne pouvons pas continuer à permettre d'importer des produits à tout-va et sans limitation», a-t-il prévenu.

L'objectif du gouvernement dans cette démarche, selon M. Benyounès, est de réduire la facture des importations qui avait atteint près de 60 milliards de dollars en 2014, et de céder la place à la production nationale lorsqu'elle est disponible. Le ministre a cité l'exemple du ciment, expliquant que les nouvelles licences vont permettre de «limiter» ses importations selon les besoins nationaux afin d'éviter d'éventuels excédents qui portent préjudice à la production nationale. «Nous allons protéger, coûte que coûte, la production nationale», a répété le ministre, précisant que les recommandations issues de la Conférence nationale sur le commerce extérieur et visant notamment à rationaliser les importations, étaient en cours d'étude au niveau du gouvernement.

Thinherine Khouchi

Saadani convoque une réunion des mouhafadhs ce jeudi

Le congrès du FLN otage de la révision constitutionnelle

■ Après avoir réuni la semaine dernière le bureau politique du parti, le secrétaire général du Front de libération nationale, Amar Saadani, convoque à nouveau les 58 mouhafadhs sur lesquels il compte pour la réussite du 10^e congrès du parti.

Par Nacera Chennafi

Le Sg du FLN, Amar Saadani présidera ce jeudi une réunion des mouhafadhs au niveau de l'hôtel Mouflon d'or à Alger. Une rencontre à travers laquelle le patron du vieux parti semble vouloir affirmer son rapprochement avec les mouhafadhs et en particulier leur rôle dans la préparation du congrès du parti.

Lors d'une conférence de presse qu'il a animée à l'issue de la réunion du bureau politique Saadani avait annoncé que les commissions de wilayas en charge des préparatifs du congrès ont été installées au niveau des mouhafadhs et que des instructions liées aux préparatifs ont été données le jour même.

Il est à savoir que le Sg du FLN n'a pas encore convoqué la commission nationale chargée de la préparation du congrès qui est composée des membres du comité central sachant que légalement, le parti doit tenir son congrès en cette période puisque le dernier a eu lieu les 19 et 20 mars 2010 ; donc, le mandat de cinq ans des instances du parti a expiré. Mais, Saadani semble opter pour les mouhafadhs afin de préparer le congrès, sachant qu'il avait lancé



une vaste opération de renouvellement des mouhafadhs du parti et l'installation d'autres sans attendre la concrétisation du nouveau découpage administratif. Cette opération a été critiquée par ses détracteurs, dont certains relèvent que « les nouveaux mouhafadhs ont été désignés directement par Saadani, alors que dans le règlement du parti, il est stipulé que le mouhafadh est élu par une assemblée générale ». Dans ce cadre, c'est le « mouvement de redressement

et de l'authenticité du FLN » et le groupe créé il y a quelques années pour destituer Belkhadem dirigé par son coordinateur, Abdelkrim Abada en plus du groupe de Belayat qui accusent Saadani de préparer un congrès sur mesure en s'environnant de nouveaux mouhafadhs qui lui sont fidèles.

Dans ce contexte, des membres du Comité central lancent un appel pour convoquer une réunion extraordinaire du comité central sachant que le

groupe Belayat a déjà échoué dans une tentative similaire alors que Abada revendique la préparation du congrès par le comité central.

Par ailleurs, lors de la réunion des mouhafadhs ce jeudi, Saadani sera tenu d'expliquer ses déclarations sur la révision de la Constitution, en particulier quand il affirme que le projet portant amendement du texte fondamental de la République sera décalé. « Le processus ayant trait à la révision constitutionnelle a pris du temps et prendra encore, peut-être, un temps supplémentaire », a-t-il déclaré dans une interview accordée au journal électronique TSA. Cependant, en l'absence d'une échéance claire sur la révision de la Constitution, le FLN se trouve piégé car la direction du parti avait affirmé que le 10^e congrès ne peut intervenir qu'après la révision constitutionnelle afin d'adapter ses statuts à cet amendement. Une situation délicate pour le parti qui est tenu aussi de mettre de l'ordre dans ses rangs puisque les agitations ne manquent pas avec un probable retour de Abdelaziz Belkhadem qui aurait rencontré 50 cadres du parti, dont des députés et des membres du comité central.

N. C.

Préavis déposé pour le 27 avril

La justice déclare illégale la grève dans le secteur de la santé

De notre envoyée spéciale à El Tarf Louiza Ait Ramdane

La justice a déclaré « illégal » le mouvement de grève que le syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), prévoit pour le 27 avril prochain, a déclaré hier le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, hier en marge d'une visite dans la wilaya d'El Tarf. Se disant surpris par ce mouvement de protestation qui se prépare dans son secteur pour le mois en cours, le ministre de la Santé a expliqué que son département est en train « d'appliquer toutes les décisions qui ont été prises, notamment, les concours et les examens pour la promotion et le passage aux grades supérieurs des professionnels de la santé pour le bien des travailleurs et des malades ». Tout en s'interrogeant sur l'utilité de cette action, le ministre appelle le syndicat à assumer ses responsabilités. « Nous avons tenu nos promesses, c'est au syndicat d'assumer ses responsabilités en cas de maintien de l'appel à la grève ».

Le secteur privé est dans le collimateur du ministre de la Santé. Abdelmalek Boudiaf promet de mettre de l'ordre dans ce secteur qui s'est « clochardisé » surtout ces dernières années. Pour le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, il est inadmissible de laisser le secteur privé dans la clochardisation. « On ne va pas laisser le secteur dans l'anarchie et la clochardisation pour longtemps. Il est temps pour réorganiser ce secteur », a déclaré le ministre, en marge d'une visite d'inspection dans la wilaya d'El Tarf,

soulignant que le secteur privé joue un rôle prépondérant et complémentaire dans la prise en charge du malade. Dans le cadre de sa politique de régulation, le ministère de la Santé essaye d'organiser l'activité des établissements privés en commençant par le gel du temps complémentaire et l'interdiction à certains personnels de la santé de travailler de façon anarchique dans les établissements privés. « Les deux secteurs sont complémentaires a-t-il déclaré, soulignant qu'un recensement des médecins spécialistes, généralistes activant dans le secteur privé sera lancé dès la semaine prochaine afin de connaître leurs nombre exact. Avec les améliorations ressenties depuis son arrivée à la tête du secteur de la Santé, le ministre promet un grand retour des médecins vers le secteur public, le département de la santé a été destinataire de plusieurs demandes d'intégration des médecins spécialistes et généralistes, a révélé le premier responsable du secteur. Boudiaf a relevé également que plus de 58 cadres du département sont chargés d'inspecter les établissements sanitaires au niveau national, pour s'enquérir de l'Etat du secteur à travers des rencontres « one to one » avec les directeurs de ces établissements avec des rapports d'évaluation de chacun d'entre eux. « On a dépassé la phase de l'organisation, place maintenant à la phase d'évaluation. Un rapport sur chaque établissement sera remis au ministre », a fait savoir hier le ministre. « Vous serez objet d'inspection dans les jours à venir, prenez note, je reviendrai prochainement pour voir



et évaluer votre travail », a lancé le ministre en direction des professionnels de la santé de la wilaya de Annaba. Lors de sa visite la wilaya d'El Taref, le ministre a inspecté de grands chantiers structurants. Il s'agit de deux hôpitaux de 120 lits et de 240 lits, des urgences et de polyclinique. Le ministre a également inauguré un service pour hémodialyse à Bouhdjar. Un service qui évitera la pression et le long trajet pour les malades. L'hôpital de 240 lits sera rattaché au CHU d'Annaba suite à la demande du premier ministre. En plus de l'hôpital d'El Kala doté d'un système d'un intra service, plus de 11 cliniques sont en cours de réalisation dans la même wilaya.

L. A. R.

LA QUESTION DU JOUR

Libye, un Etat à reconstruire

Suite de la page une

Faut-il le prendre au mot cette fois-ci, partager son optimisme ? Il faudrait avant cela prendre la précaution de s'assurer que les parties prenantes au dialogue sont dûment mandatées par les factions qui s'affrontent sur le terrain. Or Bernardino León lui-même ne semble pas certain de cette représentativité, c'est-à-dire, finalement, de l'adéquation entre les deux niveaux constitutifs de la crise libyenne. Il est en fait si peu que dans la même intervention où il a annoncé un accord intermédiaire, il a exprimé sa crainte que les factions en lutte les unes contre les autres ne réussissent à saboter un processus de paix en lui-même si près d'aboutir. Or de deux choses l'une : ou bien les négociations ont lieu entre les véritables acteurs de la crise, et dans ce cas leur réussite se traduira nécessairement par la fin des hostilités, et dans la foulée par l'amorce d'une période de transition, ou bien ce n'est pas le cas, et l'accord, aussi formel qu'il puisse être, restera lettre morte, car conclu entre de faux représentants, entre des imposteurs autrement dit. La première tâche d'une assemblée qui se réunit pour la première fois après son éléction consiste à vérifier la validité des mandats de ses membres. Il ne semble pas que ceux qui président aux négociations, représentants de l'ONU et Etats hôtes, aient commencé par s'assurer de la représentativité des négociateurs, ou plus exactement de leur pouvoir de décision en la matière. Or dans la crise libyenne, en plus de ces deux niveaux, politique et militaire, au lien peu évident, il existe un troisième niveau, non moins significatif que les deux premiers, sinon davantage, formé des puissances à l'origine de la situation présente de la Libye. En fait, ce sont elles qui exigent que la crise soit résolue pacifiquement. Ce sont elles qui ont déclaré l'embargo sur les livraisons d'armes aux belligérants. Et ce sont elles qui ont reconstruit un camp, en l'occurrence le gouvernement et l'Assemblée de Tobrouk, tout en récusant le camp opposé, celui de Tripoli, tenu principalement par les milices islamistes. La Libye d'après-Kaddafi est un pays placé sous leur tutelle. C'est un pays sans souveraineté, sans Etat, sans volonté. Sans ressorts internes qui en entrant en action sont susceptibles de le faire se redresser et recouvrer du même coup son unité.

M. H.

Lourds bilans des accidents de la circulation en Algérie

L'hécatombe routière, casse-tête insoluble ?

■ Il est un phénomène dramatique qui revient fréquemment. Il ne se passe pas une journée sans qu'un chiffre effarant de décès ne soit signalé. Récemment, les services de la Gendarmerie nationale ont rendu public un bilan soulignant qu'au niveau national, l'Algérie a connu en ce début de semaine un jour meurtrier en matière de décès, à savoir 23 morts et 36 blessés.

Par Hani Tiouane

A l'Est du pays, la wilaya de Biskra a enregistré un nombre de cinq victimes. Sur la route reliant Ghardaïa à Berriane, quatre personnes avaient péri. Quatorze autres malheureux de la route tués dans d'autres régions, un constat terrible en une journée. Ce qui surprend tout le monde, c'est que les accidents routiers ne touchent pas uniquement des zones bien limitées, ils frappent l'ensemble du territoire national. L'Algérie, il y a quelques années, a été classée au quatrième rang dans le monde arabe en matière d'accidents de la route. Mais cette statistique

semble bien être révolue, pour une raison bien évidente, les accidents augmentent à une vitesse incontrôlable. Les statistiques révèlent plus de 4 500 morts en un an, ce chiffre oscille d'une période à l'autre et plus souvent, les indices ne font que monter. Désormais, les routes algériennes absorbent des corps humains à tout moment. Les gens effectuent leur voyage tout en implorant Dieu d'arriver à destination sains et saufs, ils sont totalement conscients que la route ne constitue pour eux qu'un péril permanent. La tristesse ne s'apaise plus, elle s'envenime plutôt suite aux handicaps que subissent les blessés, ils continuent ainsi leur vie endeuillés à jamais.

Le facteur humain, premier responsable

Il n'en demeure pas moins que la majorité des accidents marqués sur l'ensemble du réseau routier national, reviennent à l'insouciance humaine quant à prendre les précautions nécessaires qu'exige la conduite du véhicule, ils ne mette plus leur ceinture de sécurité, ils ne donnent aucune importance aux plaques de signalisation, ces chauffeurs ne savent que comment effectuer des dépassements interdits et pratiquer des excès de vitesse. Au volant, les conducteurs sont fascinés par les communications téléphoniques et plus particulièrement lorsqu'ils se trouvent seuls dans leur voiture. Dérivé inutile et souvent fatal.

L'homme qui commet une infraction, qui génère un accident, fait participer son entourage à subir le même destin, il passe, en effet, d'une victime à un criminel sans que la loi ne le qualifie comme tel.

L'état lamentable des routes

Pour les usagers, dans de telles routes en pleine dégradation, les accidents n'auront jamais de fin, la faute en incombe à l'Etat qui main-



P.M.D.R.

tient sa négligence, les opérations de restauration des voies publiques ne se font que quand la population descend dans la rue protester et, une fois l'opération entamée, elle finit tout le temps sans qu'elle soit accomplie dans les normes.

Il est une vérité à ne plus dissimuler, les chemins publics, majoritairement endommagés, entravent la bonne circulation des voitures en causant parfois des dégâts considérables matériels et humains.

Quand les autorités peinent à trouver les vraies solutions

L'Algérie ne cesse, depuis un bon moment, de mettre en place un dispositif sécuritaire en vue de lutter efficacement contre les accidents de la route, elle a engagé des réformes de types divers, administratives, juridiques et sécuritaires, elle a pu construire un nombre important de routes nationale et communales qui n'existent pas avant. Ça n'a pas raté, les accidents tuent plus qu'avant si ce n'est à chaque réforme appli-

quée. Alors, peut-on dire à l'Algérie de ne plus instaurer aucune réforme sécuritaire ? Les accidents vont finir par miraculeusement disparaître ?

Lors d'une visite à Sidi Bel-Abbès, le ministre de Transports, Amar Ghoul, a souligné pleinement, que des mesures efficaces et appropriées seront prises dans l'immédiat, dans le cadre de la lutte contre le phénomène des accidents de la route. Il précise également qu'une pareille volonté de limiter la montée croissante des accidents, ne peut être envisagée qu'en faisant appel aux autres autorités telles que l'Intérieur, l'Energie, les TIC et les Transports.

Le ministre a évoqué l'obligation d'un accord collectif performant dans l'intention de trouver les bonnes solutions qui contribuent à une diminution prompte et radicale du désastre. Il est temps de ne plus se focaliser uniquement sur l'application des lois de répression, la piste de sensibilisation et de protection a le pouvoir d'influencer sur le comportement du conducteur en matière de lutte contre les tragédies routières, a-t-il ajouté. Le ministre des Transports conclut

que la modernisation du transport collectif constitue un atout focal qui sert à baisser les catastrophes routières.

Pour une relecture des démarches entreprises

Il s'avère que tout le monde a quelque chose à défendre et la contradiction s'agit en tous sens, entre ceux qui se disent victimes et les autres qui affirment catégoriquement leur innocence. Le pire, c'est que les indicateurs sont au rouge et la route dévore sans cesse des nombres incalculables de personnes. Les efforts consentis par l'Etat sont tous tombés à l'eau, ni le permis à points, ni les amendes infligées aux infractions commises par les conducteurs, ni les retraits de permis à effet suspensif, ni les campagnes de sensibilisation, ni les infrastructures routières nouvellement bâties, ni la soumission obligatoire du véhicule au contrôle technique n'ont abouti à réduire les tragédies répétitives des accidents. Les éliminer s'annonce une mission impossible pour l'Etat algérien. Tous les records sont battus et les questions qui se posent sont aussi nombreuses : qui conduit au volant ? Qui est cet homme qui ne fait guère attention à sa vie, ne craint plus la loi ? En vérité, une lutte acharnée s'observe régulièrement sur les routes algériennes, entre des conducteurs prudents et des chauffards qui se réclament prioritaires absolus là où ils se trouvent. Au demeurant, l'Algérie n'a ni le temps ni le choix, elle se trouve dans l'urgence de revoir ses décisions en ce qui concerne sa politique de lutte contre les accidents routiers. Le recours aux expériences étrangères, pour mieux cerner le mal et ainsi mettre en œuvre des remèdes plus persuasifs, pour une route sans danger et un chauffeur plus vigilant, tout ça, rentre sérieusement dans la logique des choses actuelles et s'avère l'une des probables décisions pour lesquelles l'Algérie optera prochainement. H. T.

Opération de dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus

1 354 consultations, 1 015 consultations de sénologie en une journée

L'ASSOCIATION «Errahma» des malades cancéreux en collaboration avec la direction de la santé et de la population de Boumerdes a organisé, le week-end dernier, dans la commune de Chabét El Ameur une journée de sensibilisation et de dépistage du cancer des seins et du col de l'utérus. Les femmes et notamment celles atteintes par cette maladie ont accueilli favorablement cette initiative. Pour preuve, de nombreuses femmes parmi cette tranche de la population, ont répondu à l'appel. Lesquelles se sont présentées tôt dans la matinée à la polyclinique de la ville ouverte pour la circonstance où un personnel médical spécialisé, dont deux professeurs en oncologie en l'occurrence, le P Oukkal et P Kanoun, des médecins résidents et des médecins généralistes, est chargé de cette opération. C'est ainsi que cette journée est une réussite dans la mesure où pas moins de 1354 femmes ont été consultées, 1015 consultations de sénologie et 339 frottis cervi-vaginal. Cette opération, faut-il le rappeler, a été organisée par la même association, après une grande campagne de dépistage gratuite sur le cancer du sein lancée les 13 et 14 mars dernier dans la commune d'Ait Toudert dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Au niveau de cette dernière, l'équipe médicale a procédé à la consultation de 664 femmes et relevé 10 cas suspects. M^{me} Razi, la présidente de ladite association a indiqué que cette opération est une grande réussite dans la mesure où des femmes au foyer ont rejoint le centre. D'autres femmes émanant des villages voisins pour ne citer qu'Issers, Si-Mustapha, Ouanougha et même celles des wilayas de Bouira et aussi de wilaya de Tizi-Ouzou (Tizi-Gheniff) se sont déplacées. Une initiative à encourager, s'accorde-t-on à signaler et qui doit s'étendre à travers toutes les communes de la wilaya et se généraliser pourquoi pas à travers le territoire national. A. K.

Le Conseil national d'évaluation revu en vertu d'un projet de loi

La recherche scientifique revêt sa copie

Présentant un projet de loi concernant le développement de la recherche scientifique, le ministre de l'Enseignement supérieur a fait savoir que cette loi propose de «*revoir la composante du Conseil national d'évaluation qui doit être essentiellement composé de personnalités scientifiques indépendantes...*»

La recherche scientifique, souvent accusée d'«absence» et de détachement de l'enseignement supérieur, vient de bénéficier d'un nouveau projet de loi en vue de «*développer les fonctions du système national de recherche en termes de précision et d'efficacité...*». C'est ce qu'a déclaré avant-hier le ministre de l'Enseignement supérieur, Mohamed Mebarki, sur le projet de loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique. Le projet de loi sur la recherche scientifique vise «*à développer les fonctions du système national de recherche en termes de précision et d'efficacité en ce qui a trait à la programmation, l'évaluation et la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique et du développement technologique*»,

a souligné M. Mebarki qui a présenté le projet de loi devant la commission de l'Education, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et des affaires religieuses de l'APN. Selon le ministre, le projet de loi propose de «*revoir la composante du Conseil national d'évaluation qui doit être essentiellement composé de personnalités scientifiques indépendantes. Il doit également renforcer les missions des agences thématiques de recherche et leur élargissement à la programmation des activités de recherche et l'évaluation de leurs résultats par le biais de commissions intersectorielles*». Au volet de la programmation, le texte propose «*des mécanismes pour le choix des programmes nationaux de recherche selon les priorités, en accordant à tous les départements ministériels la possibilité de proposer les domaines et axes qu'ils jugent prioritaires*», a indiqué le ministre. Concernant l'évaluation interne et externe, le représentant du gouvernement a souligné l'importance d'«*élaborer des lois pour régir ce processus, qui soient applicables à tous les domaines de la recherche*

et à caractère scientifique et obligatoire pour toutes les parties». Il s'agit aussi, a-t-il poursuivi, d'élaborer les textes pratiques conformément aux mesures prévues par la loi, concernant la valorisation et le développement des ressources humaines, ainsi que la valorisation de l'expérience professionnelle acquise par les cadres techniques dans le secteur industriel, car constituant «*une véritable source*» de connaissances. Au sujet de la valorisation des résultats de la recherche, de l'innovation et du développement technologique, le ministre a souligné l'impératif pour les autorités publiques de soutenir la société innovante à toutes les étapes, ajoutant que les entreprises économiques investissant dans le domaine de la recherche bénéficieront d'affectations financières du budget de la recherche nationale. Le texte de loi propose la création de centres d'innovation et de transfert technologique pour appuyer et valoriser la recherche, a affirmé M. Mebarki, évoquant la possibilité de préparer des thèses de doctorat en milieu professionnel.

Yasmine Ayadi

Changes

L'euro baisse face au dollar à cause de la Grèce

L'EURO baissait face au dollar hier, les négociations difficiles entre Athènes et ses créanciers pesant toujours sur la monnaie unique face à un dollar lesté, lui, par de nouveaux doutes sur une possible hausse des taux américains à la mi-2015. La monnaie européenne valait 1,0675 dollar en milieu de matinée, contre 1,0741 dollar lundi soir. Elle reculait également face à la devise nipponne, à 127,58 yens contre 128,05 yens la veille au soir, tandis que le dollar se reprenait face à la monnaie japonaise, à 119,51 contre 119,22 yens lundi.

«Le manque d'espoir sur la réunion de l'Eurogroupe vendredi a poussé la Grèce à mettre en place des mesures drastiques lundi, en publiant un décret rendant obligatoire le transfert des réserves de fonds des autorités locales à la Banque centrale du pays», commentait un analyste chez Spreadex. Avec cet acte, qui doit être validé en procédure d'urgence par le Parlement, le gouvernement souhaite couvrir «les besoins d'urgence de l'Etat, qui s'élevaient à trois milliards d'euros pour les 15 prochains jours», stipule le texte. Ce n'est que lorsque Athènes aura présenté ces mesures qu'elle pourra recevoir une tranche d'aide s'élevant à 7,2 milliards de dollars. Cet argent lui est vital pour faire face à ses obligations de paiement sur sa dette. L'euro était de plus l'estée par l'annonce mardi d'une baisse inattendue en avril de la confiance des milieux financiers allemands après cinq mois ininterrompus de hausse. De son côté, le dollar a tiré un peu de soutien des commentaires du vice-président de la Fed (Réserve fédérale américaine) William Dudley qui a réitéré sa confiance en l'amélioration des perspectives de croissance de l'économie américaine pour le reste de 2015, ce qui «justifierait une hausse des taux» cette année, relevait un analyste chez Bank of Tokyo-Mitsubishi. La livre britannique gagnait un peu de terrain face à la monnaie européenne, à 71,76 pence pour un euro, mais baissait face au dollar, à 1,4876 dollar pour une livre. La monnaie suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,0269 franc pour un euro, et baissait face au billet vert, à 0,9618 franc pour un dollar. L'once d'or valait 1 196,09 dollars, contre 1 196,50 dollars lundi soir.

R. E.

Monétique

Lancement en juin du e-paiement par les grandes sociétés de services

■ Le e-paiement sera lancé, dans une première phase, pour la clientèle des sociétés de distribution d'eau, d'électricité et de gaz (Sonelgaz), de transport aérien, de téléphonie et Internet fixe et mobile, avant d'être élargi aux autres secteurs.



Par Mohamed Addab

Plusieurs grandes sociétés de service pourront introduire le paiement par internet pour leur clientèle à partir de fin juin prochain, a appris l'APS auprès du directeur général du Groupement d'intérêt économique de monétique (GIE-Monétique), Moutassem Boudiaf. Le e-paiement sera lancé, dans une première phase, pour la clientèle des sociétés de distribution d'eau, d'électricité et de gaz (Sonelgaz), de transport aérien, de téléphonie et Internet fixe et mobile, avant d'être élargi aux autres secteurs. En effet, explique le même responsable, «face à la demande pressante du secteur économique, le GIE-Monétique s'est proposé de lancer une alternative visant l'établissement d'un recueil documentaire interbancaire devant permettre la mise en œuvre du paiement sur internet au profit d'un certain nombre de sociétés de service et

de grands facturiers». Pour le lancement de ce projet, un protocole d'accord a été signé, la semaine dernière, portant délégation par le GIE-Monétique de la gestion de la plate-forme interbancaire d'autorisation à la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (Satim). Le protocole d'accord entre les deux entités a été signé en présence du ministre des Finances, Mohamed Djellab, et le président de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (Abef), Boualem Djebbar. En outre, l'assemblée générale ordinaire du GIE-Monétique, l'organe de régulation de la monétique, a adopté le recueil documentaire qui définit les règles interbancaires pour la mise en œuvre du paiement sur internet et les conditions de sa mise en œuvre. La Satim prendra, alors, en charge, par délégation, les autorisations interbancaires mais aussi la sécurisation de la plate-forme,

de ses infrastructures et des équipements techniques en assurant sa continuité et en augmentant sa capacité de transaction qui avoisine actuellement les 20 millions de transactions/an. Le développement de la plate-forme interbancaire permettra, à l'avenir, de lancer également d'autres types de paiement notamment par le téléphone mobile. Quant aux clients des sociétés qui mettront en place le e-paiement, ils pourront, dès fin juin, régler par internet leurs factures, acheter un billet d'avion ou recharger leurs crédits ou forfaits téléphoniques ou d'Internet en utilisant leurs cartes interbancaires CIB.

Une plate-forme répandante aux normes internationales de sécurité

En fait, les sociétés à grande clientèle ont été ciblées en priorité afin de permettre la densification du nombre de porteurs de

cartes CIB, un impératif pour la réussite du paiement électronique en Algérie. Mais si quelques sociétés concernées sont déjà prêtes pour le lancement de ce nouvel instrument de paiement, d'autres doivent se doter des moyens techniques nécessaires pour pouvoir en profiter, relève M. Boudiaf. Selon lui, les transactions se feront à travers une plate-forme interbancaire qui répond aux normes internationales notamment en matière de sécurité : «Les sociétés n'auront pas accès aux données des cartes CIB de leurs clients puisque la transaction se fera au niveau de la plate-forme en toute sécurité». Ciblant, dans une première phase, les grands facturiers et certaines sociétés de services, cette solution sera élargie, après trois mois de sa mise en place, aux autres secteurs de services tels que l'hôtellerie et les autres modes de transport. Quant à l'ouverture du paiement sur Internet à la vente de biens matériels à travers la carte CIB, elle reste tributaire de la promulgation des textes d'application de la loi 15-04 relative à la signature et à la certification électroniques, publiée au *Journal officiel* en février dernier. «Le e-commerce met en relation deux entités physiquement distantes, mais ce type de relation nécessite un encadrement réglementaire bien défini qui prend en charge tous les aspects relatifs notamment à la régulation, aux litiges et aux infractions», fait-il savoir. Créé en juin 2014 par l'Abef, le GIE-Monétique a pour mission de réguler le secteur de la monétique en Algérie et de le promouvoir par la généralisation de l'usage de la carte de paiement.

M. A./APS

Afin de promouvoir le partenariat algéro-polonais

Signature d'un mémorandum d'entente dans la protection des végétaux

Un mémorandum d'entente entre l'Algérie et la Pologne dans le domaine de la protection des végétaux et la quarantaine végétale a été signé à Alger, afin de promouvoir le partenariat et de partager les expériences entre les deux pays. Le document a été paraphé du côté algérien par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelouaheb Nouri, et du côté polonais par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural Marek Sawicki, en marge du 1^{er} Forum algéro-polonais sur l'agriculture et l'agroalimentaire. «Cet accord permettra d'échanger plus en matière de réglementation et prescriptions phytosanitaires, promouvoir la coopération entre les deux pays et surtout partager les expériences dans la protection des végétaux et la quarantaine végétale», a déclaré M. Nouri aux journalistes, à l'issue de la signature. Ce mémorandum permettra de renforcer le cadre réglementaire et institutionnel instauré par la signature, en 2011, d'un mémorandum d'en-

tente dans la santé animale entre les services vétérinaires algériens et polonais, a-t-il noté, tout invitant les investisseurs et les opérateurs polonais à nouer des partenariats avec leurs homologues algériens. Soulignant que la coopération entre l'Algérie et la Pologne connaît une «dynamique particulière», M. Sawicki a indiqué pour sa part que ce mémorandum permettra aux deux pays de coopérer dans un cadre réglementaire et institutionnel. Il a annoncé la désignation l'un conseiller en agriculture pour travailler d'une manière permanente en Algérie afin de promouvoir la coopération agricole entre les deux pays et «répondre aux besoins des opérateurs et agriculteurs des deux pays». Selon des chiffres communiqués lors du forum par le directeur de la Programmation des investissements auprès du ministère de l'Agriculture, Skander Mekersi, le secteur agroalimentaire emploie en Algérie plus de 1,6 million de personnes et représente 40% du PIB hors hydrocarbures. S'exprimant

devant un parterre d'hommes d'affaires des deux pays, M. Mekersi a souligné que les moteurs des secteurs agricole et agroalimentaire sont les filières céréalière et laitière, les conserveries, l'huile, l'eau minérale et le raffinage du sucre. Selon le même responsable, l'agriculture contribue à hauteur de 10% du PIB national et avait réalisé un chiffre d'affaires de 35,2 milliards de dollars en 2014, alors que le taux moyen de sa croissance entre 2010-2014 a été de 10,6%. Interrogé par la presse sur l'approvisionnement du marché en produits alimentaires durant le prochain mois de ramadhan, le ministre a rassuré quant à «la disponibilité tant en quantité qu'en qualité» d'autant plus que le secteur est sur le point d'entamer les récoltes. Par ailleurs, il a affirmé que «toutes les mesures sont prises par les autorités pour faire face à la fièvre aphteuse», signalée dans certaines wilayas du pays, soulignant qu'aucune perte n'a été enregistrée.

Salem K.

Ain Témouchent/ Services du cadastre

8 000 dossiers de concession de terres agricoles traités

■ Pas moins de 8 181 dossiers de concession de terres agricoles du domaine privé de l'Etat ont été traités, à ce jour, par les services du cadastre de la wilaya d'Ain Témouchent, a-t-on appris du directeur du cadastre.

Par Farid K. /APS

Depuis le début de l'opération, ces services ont traité 8181 dossiers de concession, préalablement à la remise des actes aux bénéficiaires après leur notification, par les Domaines, à l'antenne locale de l'Office national des terres agricoles (ONTA), a indiqué Mohamed Zerrouki. Au total, les services du cadastre ont reçu 8 669 dossiers de concession de terres agricoles. Les 588 dos-

siers restants sont en cours de traitement par le cadastre, a-t-il ajouté expliquant que ces derniers sont soit incomplets, en litige au niveau de la justice ou les terrains agricoles concernés chevauchent entre deux wilayas, Ain Témouchent et Sidi Bel-Abbès, ou Ain Témouchent et Tlemcen. Tous les dix jours, des réunions sont tenues au siège de la wilaya pour traiter ces dossiers sous la présidence du wali par intérim, a encore indiqué ce responsable, ajoutant que des



PH > D.R.

sorties sur le terrain sont parfois nécessaires pour vérifier les données. S'agissant des chevauchements des terres entre les wilayas, le cadastre d'Ain Témouchent a pris contact avec les services concernés de Sidi Bel-Abbès et Tlemcen, selon la

même source. Les 8 669 dossiers reçus ont été déposés par l'ONTA au niveau des services des Domaines en vue de l'établissement d'actes de concession, a-t-on signalé. Les dossiers déposés à l'Office et non encore transmis aux domaines concer-

nent des cas litigieux (héritage) en raison du décès de l'exploitant, ou bien des terres relevant des exploitations agricoles collectives (EAC). La wilaya d'Ain Témouchent compte 2 800 exploitations agricoles dont 1 816 EAC et 984 EAI (exploitations individuelles), totalisant 8 754 exploitants pour une superficie totale de 147 356 hectares. Les actes remis aux intéressés ont été établis en application de la nouvelle loi foncière agricole 10/03 du 15 août 2010, qui permet la conversion du droit de jouissance des terres agricoles en droit de concession pour une durée de 40 ans renouvelables.

F.K. /APS

Ecole supérieure des transmissions de Koléa

Formation en post-graduation dans plusieurs spécialités

Des formations supérieures universitaires en post-graduation seront «bientôt» lancées dans plusieurs spécialités assurées par l'Ecole supérieure des transmissions de Koléa (Tipasa), relevant de la 1^{re} Région militaire (PRM), a indiqué le directeur de l'enseignement supérieur universitaire de cet établissement de formation militaire. «L'Ecole de transmissions de Koléa compte ouvrir, durant l'année scolaire 2015-2016, un Master d'une durée de deux années, dans les spécialités de l'électronique, les systèmes de communication et l'informatique», a indiqué le lieutenant colonel Ben Mesbah Tarek, dans une allocution en marge de journées d'information sur cet établissement, ouvertes

lundi au centre d'information territorial de Blida. Il a également fait part de l'existence d'un autre projet de formation en post-graduation en Master2 et Doctorat, dans le cadre du système universitaire L.M.D. Ces journées d'information, qui se poursuivront jusqu'au 23 courant, ont été ouvertes par le commandant de l'Ecole, le général Bedjeghit Farid, qui a souligné dans son allocution l'inscription de cette manifestation au titre «de la démarche de communication adoptée par le Haut commandement de l'Armée nationale populaire (ANP), aux fins de rapprocher l'institution militaire de la société civile». La manifestation vise, aussi, la «mise en exergue de l'intérêt conféré par le Haut com-

mandement de l'ANP, à la formation de ses éléments en général, et des éléments du corps des transmissions en particulier, car constituant le nerf de la guerre des armées modernes», a-t-il ajouté. Une exposition mettant en exergue les équipements pédagogiques modernes utilisés dans la formation universitaire en L.M.D, et dans les différentes spécialités du corps des transmissions a été organisée, à cette occasion, qui a également donné lieu à la présentation d'un aperçu sur le rôle du service des transmissions durant la guerre de Libération nationale, et autres équipements de formation d'entraînement de cette Ecole.

A.O./APS

Guelma

Les unités agroalimentaires emploient plus de 3 000 travailleurs

Les unités agroalimentaires des secteurs public et privé emploient plus de 3 000 travailleurs permanents dans la wilaya de Guelma et présentent des perspectives prometteuses de développement, apprend-on auprès de l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Grand générateur d'emplois, ce secteur a été à l'origine de plus de 90% des nouveaux postes de travail créés dans la wilaya à la faveur de la concrétisation

des projets d'investissement qui ont fait de la wilaya un leader de l'agroalimentaire à l'échelle nationale, ont affirmé les membres du comité de l'investissement, du développement local, de l'équipement et de l'emploi de l'APW. Plus de 40 unités (conserveries de tomate, semouleries et pâtes alimentaires, laiteries, huileries, abat-toirs avicoles, boissons gazeuses) actives dans la wilaya, souligne la même source

qui relève que de nombreux emplois saisonniers sont régulièrement créés par les conserveries de tomate.

La stratégie de développement des investissements de certains opérateurs et le dispositif d'accompagnement public ont permis à des unités de se transformer en de gros complexes, estime le comité qui cite l'exemple du complexe agroalimentaire Benamor qui emploie aujourd'hui 2 000 travailleurs.

Le secteur devra générer environ 5 000 nouveaux emplois avec l'entrée en activité de plusieurs unités actuellement en cours de réalisation, a ajouté le comité de l'APW qui a fait état de l'agrément de 22 projets nouveaux par le Comité d'assistance à la localisation et la promotion de l'investissement et de la régulation du foncier (Calpiref).

L.B.

Naâma

Réception fin juin de voies de dédoublement sur la RN-6

Les différentes tranches du projet de dédoublement de voies sur la RN-6, traversant sur 112 km le territoire de la wilaya de Naâma, seront livrées à la fin du mois de juin prochain, a affirmé le wali de Naâma.

Mohamed Hamidou a, lors d'une inspection du projet, indiqué que toutes les mesures ont été prises pour le renforcement des moyens de réalisation, dont la prolongation des heures de travail par les entreprises, pour livrer le projet dans ce délai. Cette date butoir a été fixée pour la

réception de l'ensemble des chantiers de revêtement et de réalisation des ouvrages d'art, pour rouvrir cette route à la circulation, dans les délais fixés et lutter contre les accidents de la circulation, a-t-il ajouté.

Selon la direction des travaux publics (DTP) de la wilaya, les travaux de réalisation des routes sont à plus de 85% d'avancement, alors que ceux des ouvrages d'art et d'évacuation des eaux sont à 70%. L'opération, dont les travaux ont été confiés à huit entreprises de réalisation, prévoit sur

son tracé la réalisation de 11 ouvrages d'art, deux échangeurs au niveau d'Ain-Sefra et Touifza, et neuf intersections aux entrées de centres urbains, a signalé le chef de service des infrastructures de base à la DTP. Traversant les communes de Mécheria, Ain-Sefra et Naâma, ce projet, qui s'est vu accorder une enveloppe de 4,3 milliards DA, génère quelque 280 emplois, a ajouté Habib Semghouni.

F.T.

Skikda 190 millions DA pour l'aménagement des plages

UNE ENVELOPPE financière estimée à 190 millions de dinars a été consacrée dans la wilaya de Skikda pour l'aménagement et l'équipement de plusieurs plages, en prévision de la saison estivale prochaine, a-t-on appris des services de la wilaya. Il s'agit de 15 opérations qui concernent les communes d'El Marsa et de Ben Azouz (Est de Skikda), de Kerker et de Collo (Ouest de Skikda), portant sur la réhabilitation des routes principales ou secondaires et les accès aux plages, a précisé la même source. Le ravalement des façades, situées en face des plages, figure également au programme, selon la même source, qui a fait savoir que la réception des projets est prévue avant l'ouverture, début juin prochain, de la saison estivale. Sur les 46 plages de la wilaya de Skikda, 23 seront autorisées à la baignade durant cette saison estivale, contre 18 recensées l'année dernière, a indiqué la même source. Pas moins de 4 millions d'estivants ont fréquenté les plages de la wilaya de Skikda durant l'été 2014, a-t-on signalé de la même source.

R.R.



Sahara occidental

Mobilisation internationale condamnant les violations marocaines

■ Plusieurs villes européennes ont connu le week-end dernier des manifestations pacifiques dénonçant la répression des forces d'occupation marocaines dans les territoires sahraouis occupés, exigeant la libération des détenus politiques sahraouis, alors que les appels se multiplient pour l'exercice du droit à l'autodétermination au Sahara occidental, dernière colonie en Afrique.

Par Salim O./ APS

Ces manifestations interviennent au moment où le Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme a publié récemment un rapport dans lequel il affirme que le Sahara occidental occupé connaît «un encerclement continu, une interdiction de toute manifestation politique et de solidarité», signalant de «graves violations» des droits humains et une répression atroce contre les Sahraouis, commise par les forces de sécurité de l'occupant marocain.

Soutien à la cause sahraouie

En Espagne, Norvège et en France, des centaines de personnes ont manifesté pacifiquement pour dénoncer la répression de l'occupant marocain contre les sahraouis, appelant à une protection internationale du peuple sahraoui dans les territoires occupés face aux violations flagrantes des droits de l'homme. Des appels ont été également lancés pour l'élargissement de la mission onusienne (Minurso) à la surveillance et à la protection des droits de l'homme. L'association des émigrés sahraouis dans les îles Canaries en

Espagne, a organisé, en partenariat avec la commission espagnole d'aide au peuple sahraoui, un sit-in dénonçant «les violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés», demandant «l'ouverture de ces zones occupées à des surveillants indépendants et la destruction du mur de la honte marocain». Dans la région catalane, même revendications et mêmes mots d'ordre scandés par les manifestants, appelant à plus de «sécurité et de protection pour le peuple sahraoui, victime de la répression brutale marocaine». Cette campagne de dénonciation des violences et brutalités des forces d'occupation marocaines a été étendue dans toute l'Europe. Notamment en Norvège, où l'association des résidents sahraouis dans ce pays a dénoncé les «pratiques inhumaines» des forces marocaines et cette violence brutale à l'encontre du peuple sahraoui, qui revendique pacifiquement son indépendance, à travers l'exercice du droit à l'autodétermination. Par ailleurs, près des Invalides, à Paris, des centaines de personnes ont organisé des sit-in pour soutenir les prisonniers politiques sahraouis détenus par l'administration marocaine, exprimant leur «soutien à la noble



Ph. : DR

cause du peuple sahraoui» et dénonçant «les violences marocaines». Les manifestants reprochent à la France de soutenir la politique marocaine et de ne pas reconnaître le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

«La France complice !» et «Maroc assassin», étaient les principaux slogans scandés par les manifestants.

L'occupant marocain viole en toute impunité

La Fondation Robert F. Kennedy (RFK), ONG américaine de défense des droits de l'homme, a condamné l'agression dont ont fait récemment l'objet à El Ayoun (territoires sahraouis occupés) la militante des droits de l'homme, Aminatou Haidar, ainsi que des Sahraouis qui manifestaient pacifiquement. Précisant que l'agression et les violences policières ont eu lieu mardi dernier au moment où Aminatou Haidar accueillait, chez elle, des représentants de l'ONU pour discuter des «atteintes aux droits humains au Sahara occidental», M^{me} Kennedy a affirmé que les

assaillants ont pris en otage, à l'intérieur du domicile de M^{me} Haidar, le Collectif sahraoui de défense des droits de l'homme Codesa et la délégation de l'ONU. Ce nouvel acte de répression contre les populations sahraouis intervient à la veille de l'examen au Conseil de sécurité de l'ONU de la question sahraouie ainsi l'examen du rapport du secrétaire général de l'ONU et l'adoption d'une résolution sur ce conflit. En outre, le Codesa a fait état de 177 manifestations pacifiques réprimées en 2014 dans les territoires sahraouis occupés, alors que la Fondation Robert F. Kennedy a fait la lumière sur un bon nombre d'actes de «violations graves» des droits de l'homme dans son dernier rapport périodique sur le Sahara occidental occupé par le Maroc. Pour sa part, le Fonds d'aide internationale des étudiants et universitaires norvégiens (Saih) a rendu récemment public un rapport sous le titre, «Agir en toute impunité» qui jette la lumière sur les violations des droits humains perpétrées par le Maroc au Sahara occidental. Dans la période couverte par le

rapport, du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 1^{er} mars 2015, relève un total de 265 cas documentés de violations des droits humains, dont la torture, les assassinats, les arrestations arbitraires et la violence, commis au Sahara occidental par le Maroc. «Ces chiffres sont inacceptables. Même avec la présence de l'ONU, le Maroc jouit d'une impunité totale, lui permettant de commettre des violations des droits de l'homme et d'exploiter les riches ressources naturelles du Sahara occidental», a déclaré Wichne Pedersen, président de Saih, dans un communiqué de presse. Le rapport a également souligné la nécessité de réviser et d'élargir le mandat de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (Minurso) pour inclure la documentation des violations des droits de l'homme. Saih, par conséquent, a demandé aux autorités norvégiennes de condamner l'occupation par le Maroc du Sahara occidental, appelant à reconnaître, sans plus tarder, le droit du peuple sahraoui à choisir librement son avenir.

S.O./ APS

Assassinat de ressortissants éthiopiens en Libye

L'Algérie condamne avec «la plus grande force»

L'Algérie a condamné avec «la plus grande force» l'attentat perpétré en Libye contre des ressortissants éthiopiens par un groupe terroriste affilié à «Daesh», a affirmé le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Abdelaziz Benali Cherif.

«Le terrorisme lâche a frappé à nouveau en Libye en ciblant des ressortissants éthiopiens. Ces innocents touchés par des mains terroristes sanguinaires et haineuses dans un pays, la Libye, où ils sont venus chercher l'hospitalité et s'abriter sous l'aile généreuse du peuple libyen, victime lui-même de ce terrorisme qui n'a ni nationalité, ni religion et qui ne reconnaît aucune frontière», a souligné le porte-parole du MAE dans une déclaration à l'APS.

«Nous sommes profondément indignés par ce massacre odieux et abject quelle que soit la confession des victimes et condamnons avec la plus grande force ses auteurs», a-t-il ajouté, exprimant la solidarité «pleine et entière» de l'Algérie

avec les familles des victimes, ainsi qu'avec le peuple et le gouvernement éthiopiens.

«La réédition de ces crimes en Libye interpelle l'ensemble de la communauté internationale sur la nécessité impérieuse d'une mobilisation urgente de toutes les énergies et de l'ensemble des moyens susceptibles d'appuyer les efforts en cours visant à aboutir à une solution politique, seule à même de favoriser la mise en place d'institutions démocratiques, d'isoler et de faire le terrorisme en Libye», a conclu le porte-parole du MAE.

L'UA condamne un «acte barbare et lâche»

L'Union africaine (UA) a vivement condamné l'assassinat «barbare et lâche» de 28 chrétiens éthiopiens en Libye par des éléments de l'organisation auto-proclamée «Etat islamique» (EI/Daech). La présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-

Zuma, a déclaré dans un communiqué de l'UA publié lundi à Addis-Abeba, être «bouleversée d'apprendre l'exécution de ressortissants éthiopiens innocents par des terroristes de l'EI en Libye». «La présidente de la Commission condamne avec fermeté cet acte barbare et lâche», peut-on lire dans ce communiqué. M^{me} Dlamini-Zuma a souligné que cet «acte mépri-

sable» ne fait que mettre l'accent sur l'urgence d'une action internationale «renforcée» pour faire face à la situation prévalant en Libye, «marquée par l'effondrement de l'ordre public et du droit et la présence croissante de groupes terroristes, dont certains ont fait allégeance à l'EI», indique le communiqué.

Lamia F./Agence

Explosion d'une bombe devant l'ambassade d'Espagne à Tripoli

UNE BOMBE a explosé dans la nuit de lundi à mardi près de l'ambassade d'Espagne à Tripoli sans faire de victime, a annoncé une source sécuritaire libyenne, attribuant l'attaque au groupe auto-proclamé «Etat Islamique» (EI/Daech). «Des extrémistes appartenant à l'EI ont dissimulé une charge explosive près du mur extérieur de l'ambassade d'Espagne à Tripoli, ce qui a causé des dégâts matériels au bâtiment de l'ambassade et aux bâtiments voisins», a annoncé à la presse Issam Naas, un porte-parole des autorités de Tripoli. Livrée aux milices, la Libye est gouvernée par deux gouvernements et Parlements qui se disputent le pouvoir, l'un à Tripoli sous la coupe de la coalition Fajr Libya qui contrôle une grande partie de l'ouest libyen, l'autre dans l'est du pays, reconnu par la communauté internationale.

L.F.



Afrique du Sud

L'armée déployée pour lutter contre les violences xénophobes

■ «J'ai vu la mort en face», a témoigné l'une des Malawites de retour dans son pays après les émeutes xénophobes qui ont fait 7 morts en Afrique du Sud, alors que des centaines d'étrangers commencent à être rapatriés au Malawi, au Mozambique ou au Zimbabwe.

Par Ali O.

C'est dans une ambiance lourde que six autocars, après trois jours de voyage, ont fait leur entrée lundi soir dans le grand stade de Blantyre, la capitale économique du Malawi.

A bord, quelque 390 Malawites, jurant de ne jamais retourner dans un pays où ils gagnaient pourtant plutôt bien leur vie selon leurs critères.

«Nous aurions pu être tués car ces Sud-Africains chassaient les étrangers de maison en maison», a raconté à l'AFP Agnes Salanje, qui était domestique à Durban (est), le grand port où les violences ont éclaté il y a quinze jours.

Son travail en Afrique du Sud lui rapportait l'équivalent de 200 dollars par mois, un bon salaire pour le Malawi où un fonctionnaire gagne dans les 100 dollars et un agriculteur deux fois moins.

Portant sa fille d'un an, Agnes se dit heureuse d'être rentrée au pays après avoir «vu la mort en face». Prévenue par un voisin, elle s'est réfugiée dans une mosquée.

«Je ne retournerai pas (en Afrique du Sud). C'est mieux d'être pauvre que d'être pourchassé comme du gibier parce que vous êtes étranger», soupire-t-elle, espérant que son mari mozambicain, qui a fui dans son pays, pourra la rejoindre.

Chisomo Makiyi travaillait dans une usine textile. Elle n'a toujours pas compris pourquoi ses voisins sud-africains s'en sont soudain pris



aux étrangers. «Je pourrais ne plus être là si je ne m'étais pas enfuie. Je ne sais pas pourquoi tout d'un coup ils ont commencé à haïr les

étrangers en ne leur laissant que deux choix: être tués ou rentrer chez eux», confie-t-elle.

Et tant pis pour «le bon salaire de 280 dollars, qui, ici serait un rêve». «Il n'y a pas d'emplois au Malawi et c'est pourquoi tout le monde rêve d'aller en Afrique du Sud où vous êtes sûr de trouver un peu de travail quelque part», observe Yusuf Amidu, un soudeur qui se surprend à parler encore au pré-

sent. Les autorités locales affirment que quelque 3 200 personnes ont demandé à rentrer au pays.

«C'est le souhait du gouvernement de rapatrier tous les autres qui ont été touchés», a déclaré le ministre de l'Intérieur du Malawi, Atupele Muluzi.

Il y aurait en Afrique du Sud plusieurs centaines de milliers de Malawites, travaillant d'abord dans

les mines, puis depuis la fin de l'apartheid il y a vingt ans comme domestiques, nourrices, jardiniers, tailleurs, agents de nettoyage, mécaniciens, etc..

Et on leur reproche souvent de voler le travail des Sud-Africains dont le quart est au chômage, quand bien même il s'agit d'emplois non qualifiés et sous-payés.

Les Zimbabweens - qui ont quitté leur pays pendant la crise des années 2000 - sont encore plus nombreux en Afrique du Sud, et un premier contingent de 406 réfugiés est arrivé lundi soir à la frontière. Avec la même détresse, et seulement quelques bagages à main.

«Ils seront contrôlés pour voir si ce sont de vrais Zimbabweens, et nous allons affréter des bus pour les ramener chez eux», a indiqué à l'AFP le porte-parole du ministère zimbabwéen des Affaires étrangères, Joey Bimha. «Quand nous aurons fini ceux de Durban, nous évacuons ceux de Johannesburg». L'AFP a recueilli des témoignages similaires au Mozambique, où les premiers réfugiés sont rentrés vendredi. Les violences xénophobes qui ont secoué ces quinze derniers jours les agglomérations de Durban et de Johannesburg ont fait officiellement sept morts - sans doute plus - et des milliers de déplacés. Si aucun incident sérieux n'avait été signalé depuis le meurtre d'un Mozambicain dans le township d'Alexandra, à Johannesburg, samedi, un couple de Zimbabweens y a été attaqué dans la nuit, a rapporté hier la ministre sud-africaine de la Défense Nosiviwe Mapisa-Nqakula.

Elle a annoncé le déploiement de l'armée à Alexandra, et partout où cela serait nécessaire pour rétablir l'ordre. Des soldats seront également dépêchés aux frontières.

A. O.



Points chauds

Oubli

Par Fouzia Mahmoudi

A lors que le plan de paix au Proche-Orient est au point mort depuis plusieurs mois déjà, l'on a aujourd'hui du mal à se remémorer l'époque de la décolonisation de la bande de Gaza où le gouvernement israélien prenait des décisions difficiles et impopulaires dans le but de favoriser la paix avec ses voisins. Une période qui semble aujourd'hui définitivement oubliée alors que les actuels dirigeants hébreux ne cessent de donner dans la provocation notamment en annonçant il y a quelques mois encore de nouvelles expansions de colonies israéliennes sur les Territoires palestiniens. En effet, elle est bien loin l'époque où l'armée israélienne aux ordres du Premier ministre Ariel Sharon, pourtant considéré unanimement comme un ultra peu favorable au dialogue avec les Palestiniens, forçait les colons de Gaza à quitter leurs illégales demeures pour pouvoir engager des négociations avec l'AP sur des bases saines et claires. Actuellement, c'est la démarche inverse qu'ont les gouvernants israéliens qui déciment les dernières chances de paix qu'ils avaient avec des Palestiniens les terres sont volées chaque jour un peu plus. Des terres toujours plus nombreuses, sur lesquelles même les colonies non approuvées par les gouvernements semblent pouvoir désormais sans craindre de contre-mesure de la part d'autorités au mieux indifférentes, au pire qui encouragent ces pratiques. Et lorsque les autorités israéliennes se décident parfois à prendre des mesures contre certains colons, elles apparaissent étrangement inefficaces. Il arrive de plus en plus souvent en effet que lors des rares descentes de police dans des colonies devant être évacuées, les colons arrivent très facilement à prendre le dessus sur les autorités. Il est vrai que les forces de l'ordre israéliennes ne montrent pas une très grande fermeté et se laissent presque toujours assez facilement «débordées». D'ailleurs la «résistance» des colons tendrait à se généraliser tant les autorités israéliennes font preuve de laxisme depuis quelques années avec les colons adeptes du Grand Israël qui ne reconnaissent ni le peuple palestinien en tant que tel et encore moins son droit légitime à posséder son propre État. Cet état de fait n'annonçant rien de positif pour l'avenir de la région qui risque de continuer à être déchiré par le conflit israélo-palestinien pour encore un long moment, à moins d'un changement radical et important de la politique actuelle israélienne, mais au vu des derniers sondages sur les législatives qui donnent la droite alliée à l'extrême droite une large victoire, cela n'est pas prêt d'arriver. Au contraire. F. M.

Yémen

Les hostilités ont fait 944 morts et 3 487 blessés

Les violences au Yémen ont causé la mort de 944 personnes et 3 487 autres ont été blessées, selon un bilan au 17 avril publié hier à Genève par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans un précédent bilan, annoncé vendredi dernier, l'OMS avait fait état de 767 morts et 2 906 blessés depuis le début des violences, le 19 mars.

Comme elle l'avait déjà indiqué la semaine dernière, l'OMS a souligné hier que le bilan réel est plus élevé car de nombreux corps ne sont pas transférés dans les centres médicaux.

L'organisation internationale a également lancé une mise en garde contre un effondrement imminent des systèmes de santé et de soins au Yémen.

Ces systèmes sont «en train de se battre pour fonctionner, alors qu'ils font face à des pénuries de plus en plus grandes de médicaments qui sauvent des vies (...), à des interruptions fré-

quentes des générateurs» et au manque d'électricité pour les alimenter.

Du fait du manque de carburant, le service des ambulanciers est également souvent interrompu. Les coupures de courant et le manque de carburant menacent d'interrompre la chaîne de froid des vaccins, ce qui laissera des millions d'enfants âgés de moins de cinq ans sans être vaccinés. Cela augmente le risque de maladies contagieuses telles que la rougeole, ou la polio qui a été éradiquée mais qui peut désormais réapparaître, selon l'OMS. La pénurie d'eau potable entraîne aussi une hausse du risque de diarrhées et d'autres maladies.

«Au cours des quatre dernières semaines, les autorités nationales de surveillance des maladies ont signalé un doublement du nombre des diarrhées hémorragiques chez les enfants de moins de cinq ans, de même

qu'une hausse des cas de rougeole et des cas suspects de malaria», indique l'OMS.

Des taux élevés de malnutrition chez les femmes et les enfants de moins de cinq ans ont aussi été signalés, selon le Dr Ahmed Shadoul, représentant de l'OMS au Yémen.

Depuis le début des hostilités, il y a eu une baisse de 40% des consultations journalières dans les centres de santé, ce qui montre que de nombreuses personnes sont incapables de s'y rendre en raison des routes bloquées et des combats de rue.

Les patients et les ambulances ne peuvent circuler sans prendre de risque, selon le personnel de santé de l'OMS au Yémen, I.

D'après le ministère yéménite de la Santé publique et de la Population, la majorité des hôpitaux seront bientôt incapables d'assurer des soins et des interventions chirurgicales.



Salon de l'audiovisuel et des métiers du spectacle

Un hommage sera rendu au cinéaste Tahar Hannache

■ Le salon de l'audiovisuel et des métiers du spectacle revient cette année avec un programme et des projets à long terme. Cette édition prévue du 28 au 30 avril courant au Palais de la culture Moufdi-Zakaria verra la participation de fournisseurs algériens et étrangers. Ce salon sera entre autres une occasion de rendre hommage au cinéaste Tahar Hannache.

Par Abla Selles

Le salon prévu du 28 au 30 avril courant, verra la participation de 25 opérateurs dont la majorité sont des fournisseurs. «Le choix des opérateurs a été



selon ce que chacun va apporter à cet événement», a déclaré, hier, le commissaire du salon, Omar Betkan, lors d'une conférence de presse animée au Palais de la culture Moufdi-Zakaria. «On a essayé d'unir les professionnels des différents métiers du spectacle qui sont encore méconnus dans notre pays», ajoute l'intervenant. Les organisateurs de ce salon ont prévu cette année un hommage qui sera rendu au

grand cinéaste algérien Tahar Hannache. «Cet homme a fait un excellent parcours d'acteur avant de se tourner vers le travail technique, c'est pour cela qu'on lui a confectionné une biographie détaillée et une exposition déclinant son parcours d'artiste et de cinéaste» a déclaré Hacene Dafer, qui a écrit lui-même cette biographie. «Tahar Hannache est un homme qui a marqué le cinéma algérien et international. Le

Maroc à titre d'exemple lui doit la réalisation du premier film marocain», ajoute l'intervenant. La première journée de ce salon verra la projection de onze longs métrages de réalisateurs algériens et étrangers, à l'image de «Exhibitions» de Rachid Bouchareb, «Errance» du tunisien Tunisie, «Garagouz» de Abdenour Zahzah et autres. Ainsi un atelier de formation au profit de ceux qui le désirent est

organisée dans l'après-midi. La deuxième journée du salon de l'audiovisuel et des métiers du spectacle SONIM sera marquée par une série de rencontres et de conférences autour de la thématique «Ressources humaines et formation dans les métiers du spectacle». «Avoir des équipements technologiques de haute qualité ne sera pas d'une grande utilité si on n'a pas la main-d'œuvre bien formée pour l'utiliser. C'est par rapport à cette idée qu'on a choisi ce thème pour l'édition de cette année», a expliqué Omar Betkan. Ainsi, «le rôle de la formation dans la performance de l'entreprise audiovisuelle» sera aussi en débat avec le maître en administration Bachir Bey. Ce salon sera aussi une occasion pour revenir sur «l'impact des nouvelles technologies dans la formation et les métiers de l'audiovisuel» avec Ali Kaidi, ex-directeur du centre international de presse. Les participants à ce salon sont entre autres en rendez-vous avec l'écrivain Abdelaziz Benmahdjoub pour échanger des informations sur l'état des lieux à propos du théâtre, arts vivants, audiovisuel, cinéma, radio et télévision. **A.S.**

Constantine capitale de la culture arabe

Le programme culturel des trois premiers mois est ficelé

Le programme culturel des trois premiers mois de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe» est ficelé, a indiqué lundi à Constantine le commissaire, Sami Bencheikh El Hocine.

Au cours d'une conférence de presse animée conjointement avec le directeur général de l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) Lakhdar Bentorki, Bencheikh El Hocine a précisé que les dix départements du commissariat s'affaieront à «mettre les dernières retouches» à leurs programmes, soulignant que l'agenda culturel

de la manifestation, pour les trois prochains mois figure déjà sur le site électronique du Commissariat.

Il a, dans ce contexte, ajouté qu'outre les expositions sur «le royaume numide», «les manuscrits» et la collection du peintre Kamel Nezzar et le salon national de l'artisanat, ouverts le 16 avril, le département du livre prépare son salon national à l'université de Constantine, le 23 du même mois, à côté de la pièce théâtrale «Salah Bey» du théâtre régional de Constantine (TRC) dont la générale est attendue le 23 avril en cours.

S'agissant des semaines culturelles des pays arabes, la Palestine, le Maroc, l'Arabie saoudite et l'Egypte seront les pays programmés durant ces trois mois, a-t-on noté, alors que les villes de Tipasa et Tamanrasset devaient inaugurer mardi, les semaines culturelles des wilayas.

Affirmant que les prérogatives et les responsabilités de chaque membre du commissariat de l'événement culturel sont «claires et bien définies», Bencheikh El Hocine a soutenu que le rôle de l'instance qu'il préside est «de coordonner

entre les différents départements» afin d'assurer une présentation des programmes dans «les meilleures conditions».

Affirmant que des «insuffisances» ont été signalées lors de l'ouverture officielle de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe» notamment «des omissions dans l'invitation» pour le spectacle d'ouverture et l'interdiction d'accès à la salle Ahmed Bey pour certains représentants de la presse, Bencheikh El Hocine a assuré que «ces lacunes dans l'organisation seront rectifiées». Qualifiant de

«travail réussi» la parade et le spectacle l'Épopée de Constantine, produits par l'ONCI, lors du coup d'envoi de l'ouverture populaire et officielle de la manifestation culturelle, Lakhdar Bentorki a affirmé que l'acte culturel requiert «l'implication de tous les intervenants». **L.B.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Baya du palais de la culture Moufdi-Zakaria
Jusqu'au 28 avril :
Exposition de l'artiste peintre Mustapha Nedjai
Du 28 au 30 avril :
Salon de l'audiovisuel et des métiers du spectacle Aïda Gallery (Dély-Ibrahim)
Jusqu'au 25 avril :
Exposition de peinture de l'artiste Youcef Hafid
Institut culturel italien
Jusqu'au 25 avril :
Exposition de costumes italiens du XV^e au XIX^e siècles, par l'atelier Il Costumes de Rome.
Salle Ibn-Khaldoun (Alger-Centre)
Jusqu'au 22 avril :
Projection du long métrage «Les portes du soleil : Algérie pour toujours» de Jean-Marc Minéo

M.K.

Printemps berbère à Béjaïa et Tizi Ouzou

Plusieurs activités commémoratives

Plusieurs activités culturelles commémoratives traitant de l'histoire et de la culture amazighes ont caractérisé la célébration du Printemps berbère dans les wilayas de Béjaïa et de Tizi Ouzou.

Initiées par les directions de la culture des deux wilayas et des associations locales, les festivités sont venues se greffer aux traditionnelles marches populaires organisées chaque année à cette date pour revendiquer notamment l'officialisation de la langue amazighe. Dans la commune de Kherrata (Béjaïa), l'association Djermouna a privilégié,

selon un de ses membres, les témoignages directs des personnes ayant pris part aux différentes étapes du «combat» pour la reconnaissance de la langue et de la culture amazighes, à l'instar de l'universitaire Abdeslam-Abdenour qui a passé en revue «les origines du printemps berbère de 1927 à 1980».

A Ighil Ali et dans quelques localités de la vallée de la Soummam, ce sont les anciens militants du Printemps berbère, dont Aggoune Mokrane, qui ont tenu à apporter leurs témoignages sur les moments vécus

et leur engagement pour cette cause. Au collège des frères Amrane, au centre-ville de Béjaïa, la même tonalité a été perçue grâce à une foison d'activités toutes dédiées à la promotion de tamazight, avec en prime l'émulation entre scolarisés dans les matières de dessin, d'histoire et de théâtre, le tout se déroulant sur fond d'une exposition sur le patrimoine mobilier amazigh.

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, la célébration du 35^e anniversaire du Printemps berbère (20 avril 1980) est marquée par des activités culturelles diversifiées et des conférences témoignages

organisées à travers tout le territoire de la wilaya.

Si l'activité phare de la journée du 20 avril demeure, comme de tradition, une marche populaire au chef-lieu de wilaya, des manifestations culturelles dont des pièces théâtrales, des récitals poétiques, des témoignages et des conférences retraçant l'historique de la lutte pacifique pour la reconnaissance de tamazight en tant que langue nationale et officielle et comme composante de l'identité nationale, sont organisées dans plusieurs localités.

Coup-franc direct



Ces supporters passionnés

Par Anouar M.

Les clubs de Ligue 1, les plus populaires surtout, souffrent le martyre avec leurs supporters dès que les résultats ne suivent pas. Inutile de leur dire que l'adversaire était meilleur ou que leur équipe était dans un jour sans, ils trouvent tout de suite le bouc-émissaire et demandent des comptes à leurs joueurs et entraîneurs et même dirigeants. Pour certains, il n'est pas question de rater le coche ou de se cacher derrière des circonstances quelconques qu'elles soient. Les fans n'acceptent pas la défaite, surtout quand il s'agit d'un match derby et sont vite remontés contre les joueurs et les entraîneurs qu'ils souhaitent être débarqués. Il faut dire que cela est le résultat de la passion qui anime ces supporters irréductibles et qui ne connaissent pas d'autres passions que le football. Toutefois, cela devient inquiétant surtout quand la vie du joueur et de l'entraîneur est en jeu, sachant que certains fans se sont rendus aux entraînements munis d'armes blanches. Des mesures devraient être prises pour protéger les acteurs du football national qui ne peuvent pas vivre dans cette situation éternellement et être constamment menacés surtout que le football est leur gagne-pain et qu'ils n'ont pas d'autres choix que de rester dans le circuit même si ce sport devient dangereux de nos jours.

A. M.

ES Sétif

Madoui remonté contre l'arbitre du match face au Raja

L'entraîneur de l'ES Sétif, Kheireddine Madoui, a sévèrement critiqué l'arbitre du match de son équipe sur le terrain des Marocains du Raja Casablanca (2-2), dimanche en huitièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football (aller).

«C'est impossible de gagner avec un tel arbitrage. Nous avons d'ailleurs évité une lourde défaite dans ce match», a déclaré en colère le coach sétifien sur la Chaîne 3 de la télévision marocaine. «Nous n'avons pas affronté le Raja seulement, mais aussi l'arbitre.

Au fil du match, mes joueurs évitent même d'entrer dans des duels avec leurs adversaires de peur d'écopier de cartons», a-t-il poursuivi. La première manche de cette affiche des huitièmes a été officieusement par un trio arbitral ghanéen dirigé par



Lampti. L'ESS a mené à deux reprises dans cette partie. Le deuxième but marocain, celui de l'égalisation, est intervenu suite à un penalty très contesté, sifflé à la 74^e minute.

Le match retour est prévu à Sétif entre le 1^{er} et le 3 mai. Le vainqueur se qualifiera à la phase de poules.

Sporting Lisbonne Slimani se hisse à la 6^e place

L'attaquant international algérien du Sporting Lisbonne Islam Slimani, qui a contribué dimanche à la victoire de son équipe face à Boavista (2-1), s'est hissé à la 6^e place au classement des buteurs du championnat portugais de football (11 buts), à six réalisations du meilleur marqueur, Jackson Martinez, au terme de la 29^e journée. Le joueur algérien a confirmé encore une fois son sens inné de but avec ce 11^e but en Liga Sagres, en 19 matchs et 15 titularisations. L'ancien baroudeur du CR Belouizdad (Ligue 1/Algérie) a inscrit au total cette saison 13 buts, toutes compétitions confondues, en 28 matches avec le Sporting Lisbonne. Le classement des meilleurs buteurs du championnat portugais est dominé par l'attaquant colombien du FC Porto, Jackson Martinez (17 buts), devant les deux joueurs de Benfica Lisbonne, Jonas (16 buts) et Lima (14 buts). L'autre international algérien évoluant au Portugal, Yacine Brahimi (FC Porto) a inscrit 6 réalisations, occupant la 19^e place au classement avec Rabiola (Penafiel) et Pardo (Sporting Braga).



Discipline Le huis clos pour la JS Saoura et l'A Bou Saâda

La commission de discipline, réunie lundi 20 avril, a infligé un match à huis clos à la JS Saoura (Ligue 1) et l'A Bou Saâda (Ligue 2) pour jet de projectiles lors de leurs rencontres face respectivement au CS Constantine et l'USM Blida disputées le week-end dernier pour le compte du championnat Mobilis.

La JS Saoura a été également sanctionnée pour faits aggravants (blessure de joueur). La JSS et l'ABS ont été frappées d'une amende de 100 000,00 DA.

Bureau fédéral de la FAF L'Adoption de l'indemnité pour les clubs amateurs mise en application

■ D'importantes décisions ont été prises par le bureau fédéral de la FAF qui s'était réuni avant-hier au siège de la fédération. Ainsi, la première de ces décisions, c'est l'adoption du principe des indemnités de formation et de solidarité aux clubs formateurs conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Par Anouar M.

Cela devenait, en fait, une nécessité pour protéger ces clubs formateurs qui sont, d'habitude, vidés de leurs meilleurs joueurs qui souhaitent voir ailleurs dès qu'ils montrent des qualités sans que les clubs qui les prennent ne versent une quelconque indemnité à ces clubs qui leur avaient donné l'occasion d'éclorre. Dans cette optique, le bureau fédéral a demandé à la Ligue de football professionnel (LFP) de sommer les clubs professionnels recruteurs de payer ces indemnités. Une commission ad hoc chargée du suivi des aspects liés au paiement immédiat de ces indemnités a été mise en place. Elle est chargée de procéder à la régularisation des situations antérieures et de normaliser la gestion de ces mécanismes.



Raouraoua et le BF réglementent les transferts

Les clubs formateurs doivent introduire leur demande de paiement auprès du secrétariat général de la LFP pour bénéficier des droits de formation et de solidarité. Un compte spécifique abritera toutes les recettes pour la répartition aux clubs amateurs concernés. Par ailleurs et sur un autre volet, le BF a demandé à la Ligue de football professionnel (LFP) de «renforcer les mesures de contrôle des matches», tout en prenant les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des dernières journées des championnats des Ligues 1 et 2 Mobilis. Les membres du bureau fédéral appellent à «une application rigoureuse des règlements pour

combattre tout dépassement». «Les dirigeants, joueurs et supporters sont appelés à veiller au respect du fair-play et des règlements», précise l'instance fédérale. Par ailleurs, la FAF a appelé les clubs ayant des contentieux avec leurs joueurs à apurer leurs dettes dans les plus brefs délais, rapporte la FAF sur son site officiel. Ayant pris connaissance de la situation des contentieux toujours pendants au niveau de la Chambre de résolution des litiges (CRL), le bureau fédéral met en demeure les clubs défaillants à se conformer à la réglementation et à apurer leurs dettes envers les joueurs, s'abstenant par l'occasion à dévoiler les noms de ces clubs.

A. M.

CAN 2017 (Qualifications) 1^{re} journée

Algérie-Seychelles le 13 juin au stade Tchaker de Blida

Le match entre l'équipe algérienne de football et son homologue seychelloise, comptant pour la 1^{re} journée (Gr. J) des qualifications à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017, se jouera le samedi 13 juin prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida à (20h30), a annoncé lundi la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel.

En vue de cette rencontre, les Verts effectueront un premier stage du 30 mai au 4 juin et un second regroupement du 7 au 14 juin, au centre technique national de Sidi Moussa (Alger). Le sélectionneur national, Christian Gourcuff, animera une conférence de presse le mercredi 6 mai (11h00) à la salle de conférences

du complexe olympique Mohamed-Boudiaf d'Alger. Dans le cadre de la préparation du deuxième match des qualifications face au Lesotho, l'équipe nationale effectuera un stage du 31 août au 8 septembre. Le match aura lieu à Maseru le 5 ou 6 septembre prochain. Outre les Seychelles et le Lesotho, l'équipe nationale sera également opposée à l'Ethiopie.

mois d'octobre 2015 (du 5 au 13 octobre), rapporte la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Ces deux rencontres s'inscrivent dans le cadre de la préparation des Verts pour les éliminatoires de la Coupe du monde 2018 en Russie, qui débiteront au mois de novembre 2015.

L'Algérie, qui avait pris aux dernières éditions du Mondial, 2010 en Afrique du Sud, et 2014 au Brésil, sera fixée sur son adversaire lors du tirage au sort qui aura lieu à Saint Petersburg (Russie) le 25 juillet prochain.

En cas de qualification, l'équipe nationale jouera la phase des poules qualificative pour la phase finale.

Deux matches amicaux au programme des Verts

L'équipe algérienne de football disputera deux matches amicaux à Alger face à des adversaires à désigner, lors des dates de la Fédération internationale de football (Fifa) du

Coupe d'Algérie (Finale) MO Béjaïa - RC Arbaâ Le programme d'entraînement à Blida arrêté

Le programme d'entraînement à Blida du MO Béjaïa et du RC Arbaâ, les deux finalistes de la 51^e Coupe d'Algérie de football, prévue le samedi 2 mai au stade Mustapha-Tchaker de Blida (16h00), a été arrêté par les organisateurs. Ainsi, le MOB et le RCA bénéficieront de trois séances d'entraînement à Blida, dont une seule sur le terrain principal, a appris l'APS lundi après de la commission d'organisation de la Coupe d'Algérie. Mercredi 29 avril et jeudi 30 avril, le RCA s'entraînera sur le terrain annexe du stade Mustapha-Tchaker, alors que les coéquipiers de Hocine Harrouche seront au rendez-vous, vendredi 1^{er} mai, avec l'unique séance programmée sur le terrain principal. De son côté, le MOB s'entraînera sur la pelouse annexe les mercredi et vendredi, alors que

les Crabes fouleront jeudi le terrain principal. Le MOB et le RCA, qui ont accédé ensemble en Ligue 1 en 2013, animeront pour la première fois de leur histoire la finale de Dame Coupe. Le MOB s'est qualifié aux dépens de l'ES Sétif (1-1, aux 6-5), alors que le RCA a passé l'écueil de l'ASO Chlef (0-0, aux tab 3-0).

22 000 tickets partagés équitablement entre les supporters des deux clubs

Les galeries du MO Béjaïa et du RC Arbaâ bénéficieront chacune de 11 000 tickets en vue de la finale de la Coupe d'Algérie qui opposera les deux équipes le 2 mai prochain au stade Mustapha-Tchaker (16h00) de Blida, a-t-on appris auprès du président du club béjaoui, Ikhlef Boubekeur. Cette décision a été prise

au cours de la réunion technique tenue la veille au siège de la Fédération algérienne de football (FAF) en présence des présidents des deux formations de Ligue 1 et présidée par le premier responsable de la FAF, Mohamed Raouraoua. Il a été procédé également, au cours de cette réunion, à un tirage au sort pour l'emplacement des deux galeries. Les supporters du MOB prendront place du côté droit des tribunes, tandis que celui gauche sera réservé aux fans du RCA, précise la même source. Chacune des deux équipes, qui animeront une finale pour la première fois de leur histoire, effectuera une seule séance d'entraînement sur le terrain du stade Tchaker. Ce sera le jeudi 30 avril pour les «Crabes» de Béjaïa, et le lendemain pour «Ezzarga» du RC Arbaâ.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Paralysie du transport interurbain dans la Soummam

«Les engagements du maire n'ont pas été respectés»

LE TRANSPORT interurbain de la région de la Soummam était paralysé hier suite à un débrayage lancé par la section syndicale de l'Ugcaa d'Akbou. Ces derniers voulaient dénoncer les promesses non tenues du maire sur la non-satisfaction des revendications des transporteurs de la ville d'Akbou, dira le responsable du syndicat des transporteurs d'Akbou, Kamel Ichaïlalène, rappelant que trois réunions avaient été tenues avec le maire qui n'a pas respecté les engagements pris. Dans un préavis de grève «illimitée» lancé récemment, le syndicat réclame «la réalisation d'atribus au niveau des arrêts «illimitée» lancé récemment, le syndicat réclame «la réalisation d'atribus au niveau des arrêts de la gare routière d'Akbou comme terminus pour toutes les lignes de transport interurbain et urbain, garantir la sécurité dans cette gare, mettre fin à l'activité des bus de transport urbain de l'APC qui exercent gratuitement, l'élargissement de la route reliant le lycée Hasfa à Guendouza devenue un goulot d'étranglement et le dédoublement de la deuxième partie de la RN 26 depuis le parc de la commune jusqu'au lieudit Bouyizène ou Bouzerouel». Des centaines de voyageurs, pour ne pas dire des milliers, ont eu beaucoup de mal à se déplacer hier pour vaquer à leurs occupations quotidiennes en raison de cette grève qui a paralysé la région de Sidi-Aïch jusqu'à M'chedellah, dans la wilaya de Bouira. Mais ce sont les travailleurs qui ont grandement été pénalisés par cette action. «Notre grève est illimitée cette fois-ci et nous exigeons une réunion avec le directeur des transports pour reprendre le service», dira Kamel Ichaïlalène. «Nous sommes 450 transporteurs au total dans la

région, notamment Akbou Tazmalt, Ouzellaguene, Sidi-Aïch, Ait R'zine, Ighil-Ali, Seddouk, M'chedellah, etc. à avoir observé la grève», ajoute notre interlocuteur qui rappelle que «lors de l'action de protestation de l'an dernier le chef de daïra avait adressé une lettre au maire afin de suspendre les bus de transport urbain gratuit initié par l'APC. Or le maire avait refusé de répondre favorablement à cette instruction». «Nous sommes face à une concurrence déloyale», lance le syndicaliste qui dit «ne pas être en faveur du transport urbain, mais dans le cadre d'un plan de transport global qui sera tracé en commun accord avec tous les acteurs concernés sans négliger certains volets comme l'entretien des routes défoncées et l'aménagements de nouvelles ainsi que le dédoublement de la RN 26 dans le périmètre de la commune afin de mettre fin aux bouchons infernaux qui se forment toute la journée». «Nous interpellons le wali et le ministre des Transport afin de trouver des solutions à nos préoccupations et mettre fin à ces problèmes qui se répercutent sur notre profession, ici à Akbou, au point où nous travaillons à perte depuis quelques années», poursuit-il avant de souligner que «le maire refuse de répondre favorablement à notre demande et se dérobe à chaque fois comme aujourd'hui. D'ailleurs, personne n'a cherché à nous contacter». «Le maire est absent ce matin nous informez-on lorsque nous sommes rendus à la mairie pour le rencontrer», fait observer M. Ichaïlalène qui ajoute : «Nous payons trop d'impôts à Akbou, de ce fait nous demandons un dégrèvement fiscal».

Hocine Cherfa

Tizi Ouzou

Une étudiante arrêtée pour vol

LES ÉLÉMENTS de la 6^e sûreté urbaine de la ville de Tizi Ouzou viennent d'arrêter une jeune étudiante pour vol de numéraire, objets de valeur et téléphone portable, avons-nous appris auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Selon les indications fournies par la même source, la mise en cause a été interpellée suite à la plainte d'une dame habitant la Nouvelle-Ville de Tizi-Ouzou à qui elle s'était «proposée pour lui prêter aide et assistance afin de rejoindre une clinique médicale pour y recevoir des soins».

La jeune fille incriminée, âgée de 28 ans et étudiante de son état, a été identifiée puis arrêtée. La mise en cause est vite passée aux aveux, indiquant avoir commis son forfait dans l'enceinte de la clinique au moment où la vieille dame, admise pour des radiographies, lui a confié son sac à main.

Présentée lundi dernier devant le parquet de Tizi-Ouzou, elle a été citée à comparaître après que la victime ait renoncé aux poursuites judiciaires.

Hamid M.

DRAME DE L'AFRIQUE



Louvis

Djalou@hotmail.com

Crise à l'APC d'Azazga (Tizi Ouzou)

Une commission d'enquête du ministère de l'Intérieur entame son travail

■ Une commission d'enquête sur la crise qui secoue depuis septembre dernier l'Assemblée populaire communale (APC) d'Azazga (35 km à l'est de la wilaya de Tizi Ouzou) est à pied d'œuvre depuis hier pour tenter de dénouer ce conflit.

Par Hamid Messir

Selon la cellule de communication de la wilaya, la commission dépechée par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales est composée de directeurs généraux et centraux du même département ministériel. Elle avait été décidée, pour rappel, par le ministre Tayeb Belaiz lors de sa visite d'inspection dans la wilaya effectuée le 13 avril dernier.

A leur arrivée dans la wilaya de Tizi Ouzou, les enquêteurs du ministère de l'Intérieur se sont entretenus avec le wali Abdelkader Bouazeghi et le président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), avant de se rendre à Azazga où durant la matinée d'hier ils ont rencontré des élus et des représentants

des comités de quartiers et de villages de cette commune pour entamer l'enquête. Pour rappel, l'APC d'Azazga avait été fermée par des habitants regroupés au sein d'une coordination de plusieurs comités de villages en septembre dernier pour revendiquer le départ de tout l'exécutif communal auquel il était reproché des manquements dans la gestion des affaires de la municipalité.

Peu de temps après, le wali de Tizi Ouzou avait dépechée une commission d'enquête sur les supposées irrégularités sans trouver la moindre preuve. Mais cela n'a pas conduit les contestataires à renoncer à leurs actions de protestation.

Les élus, tout en réfutant les accusations, avaient tenté de débouler la situation en organisant en vain des actions,

puisque la mairie est restée fermée jusqu'à la mi-mars dernier, date à laquelle la force publique est intervenue pour la rouvrir pendant que les protestataires campaient sur leurs positions en recourant à d'autres actions de protestation.

Lors de la visite du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales dans la wilaya de Tizi Ouzou, des animateurs du mouvement de protestation des élus de l'APC d'Azazga avaient même tenté de s'entretenir avec Tayeb Belaiz, mais en vain. Mais au cours d'un point de presse animé par le ministre, l'annonce de l'envoi de cette commission avait été faite. Belaiz a assuré que cette commission a pour mission d'écouter les deux parties et proposer des solutions à même de les satisfaire».

H. M.

Commune de Tifra/ Béjaïa

Des villageois ferment le siège de la mairie

LES HABITANTS du village Tsgha de la municipalité de Tifra (daïra de Sidi-Aïch) ont, une nouvelle fois, fermé hier le siège de la mairie pour réitérer la satisfaction de leurs revendications portées devant le maire il y a deux mois environ, lors d'une action de protestation similaire. Les mécontents exigent «le revêtement de l'accès principal du village, la poursuite des travaux de bétonnage des allées de la localité comme promis et d'autres revendications pour désenclaver totalement la localité». Le maire de Tifra, Rabah Meksem, que

nous avons contacté hier dira : «Nous avons discuté avec les protestataires à qui nous avons dit que l'entreprise va lancer les travaux de revêtement de l'accès du village sur 1 100m ce mercredi. Mais ils ne veulent rien entendre et ont maintenu leur action jusqu'au lancement des travaux». Et d'ajouter : «La DTP que nous avons sollicitée a fait des efforts et pris en charge ce projet qui tient tant aux villageois qui s'impatientent», souligne-t-il avant de préciser que «les travaux ont été confiés à une entreprise qui a les a cédés à une

autre en sous-traitance, mais cela s'est avéré inefficace». «Nous avons engagé une autre entreprise qui est prête à lancer les travaux», assure-t-il. «Le village de Thasga a ses manques comme le reste des 27 autres hameaux de la commune», ajoute M. Meksem qui a rappelé que celui-ci a «bénéficié de plusieurs projets comme l'assainissement qui est à 90%, l'électrification rurale, le bétonnage des allées du village à 70%, la rénovation total du réseau AEP...».

Hocine C.